

Tri sélectif

Le tri sélectif est devenu obligatoire. Une « police des poubelles » a même été créée pour fouiner dans les ordures ménagères des habitants. Et gare à ceux qui mélangent le verre avec le plastique : pour une erreur de tri courante, c'est 65 € d'amende!

Bienvenue à Hyères ? Non : à Bruxelles, où depuis le 1^{er} janvier 2010 le tri des déchets est strictement contrôlé. Évidemment, dans l'aire toulonnaise, on n'en est pas là. Pour l'instant. Ce ne pourrait être « *qu'une question d'années* », si l'on en croit Jean-Guy di Giorgio, président du Sittomat ⁽¹⁾.

Alors, nous dit-il, « *autant s'y préparer, persuader la population de la dimension éco-citoyenne du geste propre et installer les outils nécessaires.* » Depuis la mise en place du tri, c'est peu dire que le syndicat mixte a déjà parcouru du chemin entre les poubelles des 509586 habitants sous sa coupe et le recyclage de ces déchets.

Extrait de Var-matin du 27/03/2010